TARIFS 2026 / 2027

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial (QF), conformément aux règles fixées par la Cnaf. Ils garantissent une accessibilité financière pour toutes les familles.

Quotient Familial	Restauration Scolaire		Point Accueil Enfance Matin / Soir		Etude + PAE
	Maternel	*Primaire*	*Matin*	*Soir*	*Primaire*
Tranche A (75 %) 0 € à 690 €	1,81 €	1,90 €	0,53 €	0,91 €	1,23 €
Tranche B (50 %) 691 € à 1207 €	3,63 €	3,79 €	1,03 €	1,82 €	2,44 €
Tranche C (30 %) 1208 € à 1437 €	5,08 €	5,30 €	1,45 €	2,56 €	3,41 €
Tranche D (15 %) 1438 € à 1609 €	6,17 €	6,44 €	1,75 €	3,10 €	4,13 €
Plein Tarif à partir de 1609 €	7,26 €	7,58 €	2,07 €	3,65 €	4,87 €

Une majoration de 30% sera appliquée pour toutes les réservations hors délais.

- **Tarifs journaliers particuliers pour la restauration scolaire :**
 - **Le tarif des enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est fixé à 1,93 € (pour les frais de fonctionnement) car les parents fournissent un panier repas**
 - **Le tarif de la restauration pour les adultes est fixé à 9,45 €**

TARIFS 2026 / 2027

Quotient Familial	Mercredis ½ Journée avec repas	Tarif hors commune mercredis ½ journée avec repas	Mercredis journée complète et vacances scolaires	Tarif hors commune mercredis en journée et vacances scolaires
Tranche A (75 %) 0 € à 690 €	6,55 €	7,86 €	8,53 €	10,24 €
Tranche B (50 %) 691 € à 1207 €	13,09 €	15,71 €	17,06 €	20,47 €
Tranche C (30 %) 1208 € à 1437 €	18,33 €	22 €	23,88 €	28,66 €
Tranche D (15 %) 1438 € à 1609 €	22,26 €	26,71 €	29 €	34,81 €
Plein Tarif à partir de 1609 €	26,19 €	31,43 €	34,12 €	40,95 €

❖ **Règles d'application de la tarification :**

- **Tarif dégressif de –10 % pour l'inscription simultané en ALSH du 2ème enfant et de -5% par enfant supplémentaire.**
- **Enfants scolarisés à Noisy le Roi, enfants de Bailly, Rennemoulin, dérogations ou familles séparées dont un parent réside hors de Noisy: application de la grille tarifaire noiséenne modulée en fonction du quotient familial (QF).**
- **Enfants noiséens scolarisés hors commune: application de la grille tarifaire noiséenne modulée en fonction du QF.**
- **Enfants non-noiséens et non scolarisés à Noisy: application de la grille « hors commune » modulée en fonction du QF.**
- **Tarifs particuliers: pour les enfants des employés communaux inscrits à l'Accueil de Loisirs en demi-journée, mercredi toute la journée, vacances scolaires et PAE.**
- **Majoration et pénalités : une majoration de 30 % est appliquée pour toute réservation hors délais. Une pénalité de retard de 10 € est appliquée si l'enfant est récupéré avant ou après l'horaire d'ouverture/fermeture des accueils.**

Cette tarification permet de garantir l'équité entre les familles, tout en tenant compte du lieu de résidence et des obligations fixées par la CNAF.